



Arrêté temporaire n° 2025-129 Portant réglementation du stationnement

Chemin Vert

Le Maire de Verlinghem,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-11

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU la demande en date du 04/08/2025 émise par SADE TELECOM - ENSIO aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement

CONSIDÉRANT que des travaux pose d'une chambre et de fourreaux telecom rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 08/09/2025 au 07/10/2025 Chemin Vert

ARRÊTE

Article 1

À compter du 08/09/2025 et jusqu'au 07/10/2025, le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit 24 Chemin Vert. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SADE TELECOM - ENSIO.

Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Verlinghem, le 19 août 2025
P° Le Maire par délégation
Philippe BUISINE - Adjoint au Maire

DIFFUSION:

- SADE TELECOM - ENSIO
- SDIS Prévision Lomme
- DEVERRA
- Gendarmerie Quesnoy-sur-Deûle

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le

21 AOÛT 2025

Philippe BUISINE - Adjoint au Maire.

Affiché du

au

